

[Texte]

M. Drury: Les mandats spéciaux, monsieur le président . . .

M. Nielsen: Dois-je comprendre qu'ils n'ont pas été publiés?

M. Drury: . . . ont été déposés à la Chambre.

M. Nielsen: Mais ils n'ont pas été publiés.

M. Drury: J'apprends avec regret qu'ils n'ont pas encore été déposés à la Chambre et que seuls les premiers ont été publiés et non les plus récents.

M. Nielsen: Il est quelque peu difficile, monsieur le président, de poser des questions sans avoir les textes sous les yeux et en sachant que les procédures officielles n'ont pas encore été suivies.

M. Drury: Monsieur le président, on me dit qu'aux termes de la loi, ces mandats doivent être déposés dans les quinze jours qui suivent l'ouverture de la session et nous envisageons de le faire au début de la semaine prochaine.

M. Nielsen: Nos réunions seraient alors un peu prématurées. Y aurait-il une objection à distribuer des copies aux membres du Comité, disons lors de leur prochaine réunion et, dans l'intervalle, qu'ils soient déposés?

M. Drury: Je n'y vois aucune objection. A mon avis, on pourrait le faire.

Le président: Je vous signale, entretemps, comme l'a indiqué le ministre, que les mandats spéciaux du gouverneur général figurent à l'appendice A, page 59 du budget supplémentaire.

M. Nielsen: Je le sais.

M. Alexander: Il n'y a aucun détail.

Le président: Monsieur Trudel.

M. Trudel: Merci, monsieur le président.

Mr. Drury: Mr. Chairman, perhaps I should point out that I do not think the production of the warrants will add much for the information of the Committee. For example, under the Unemployment Insurance Commission, at the bottom of page 28 C there is an item which reads:

Vote L30a—Advances for the purpose of the Unemployment Insurance Act, 1971, to be applied by the Unemployment Insurance Commission towards the payment of benefits and costs of administration under that Act, such advances to be repaid in such manner and on such terms and conditions as the Minister of Finance may prescribe—454,000,000

That wording is the same as in the warrants.

An hon. Member: We would like to see that, Mr. Chairman.

Mr. Drury: I can well understand, Mr. Chairman, the desire of the member to confirm that there have been no editorial mistakes. We will be glad to make that demonstration. I am merely saying that apart from this lack of fallibility being shown there will not be much more in the way of information being sought . . .

The Chairman: Perhaps Mr. MacDonald could send copies of those warrants to the Clerk so they could be distributed to all the members of the Committee.

On that same point, Mr. Lambert? Mr. Trudel, followed by Mr. Lambert.

Mr. Balfour, I do not want to be rude but, as agreed, we always start with a representative from each party and then we go on to the other members. That is why I am

[Interprétation]

Mr. Drury: The special warrants, Mr. Chairman . . .

Mr. Nielsen: They have not been gazetted, I understand.

Mr. Drury: . . . are tabled in the House.

Mr. Nielsen: But they have not been gazetted.

Mr. Drury: I am informed, I regret to say, that they have not yet been tabled in the House and only the earliest ones have been gazetted, not the most recent ones.

Mr. Nielsen: It is a little difficult, Mr. Chairman, to conduct our questioning without the warrants before us and in the knowledge that the formal procedures have not yet been followed.

Mr. Drury: The law, I am told, Mr. Chairman, requires them to be tabled within 15 days of the opening of Parliament, and the plan was to do this tabling at the beginning of next week.

Mr. Nielsen: Our meetings might be a little premature, then. Would there be any objection to having copies produced for members of the Committee, let us say by its next meeting, and in the meantime having them tabled?

Mr. Drury: I do not see any particular objection. I think this could be done.

The Chairman: In the meantime, I might point out that on page 58, as mentioned by the Minister, in Appendix "A" you have the Governor General's Special Warrants included in these Supplementary Estimates.

Mr. Nielsen: I know that.

Mr. Alexander: There is no detail.

The Chairman: Mr. Trudel.

Mr. Trudel: Thank you, Mr. Chairman.

M. Drury: Monsieur le président, je devrais peut-être souligner qu'à mon avis les membres du comité n'apprendront pas beaucoup plus en voyant les mandats. Par exemple, sous la rubrique Commission d'assurance-chômage au bas de la page 28 C, il y a un poste qui se lit comme suit:

Crédit 30a—Avances, aux fins de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, à imputer par la Commission d'assurance-chômage, au versement des prestations prévues par ladite loi et aux frais d'administration qu'entraîne son application, ces avances devant être remboursées selon les modalités et les conditions que le ministre des Finances pourra prescrire—\$454,000,000

Le texte est le même que celui des mandats.

Une voix: Nous aimerions le vérifier, monsieur le président.

M. Drury: Je comprends très bien, monsieur le président, que le député veuille vérifier s'il n'y a pas eu d'erreur typographique. Nous nous ferons un plaisir de le démontrer. Je dis tout simplement que l'on n'apprendra pas beaucoup ainsi, sauf peut-être s'il y a eu une erreur de ce type . . .

Le président: Peut-être que M. MacDonald pourrait faire envoyer des copies de ces mandats au greffier pour qu'il les distribue à tous les membres du comité.

Vous voulez intervenir sur le même sujet, monsieur Lambert? Je donne la parole à M. Trudel, ensuite à M. Lambert.

Monsieur Balfour, excusez-moi, mais comme il a été convenu, nous commençons toujours par donner la parole